

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2023

**Ouverture de séance** : 20H00

**Présents** : CENEDESE-CONDOM Myriam - CETTOLO Serge – FRATELLI Patrick - MARGONTIER Eric - RENSTAD Rebecca - ULIAN Martine - GARCIA Murielle – LEPORT Nadège - PERIER Vincent - RUBIO Sandrine - RIBERA Jean-Guy.

**Absents excusés** : FRATELLI Patrick

**Secrétaire de séance** : RENSTAD Rebecca

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu précédent
- Travaux sur la RD 511 – Plan de financement
- Décision modificative n°2
- Effacement d'une dette suite à la commission de surendettement des particuliers
- Zone d'accélération - Panneaux photovoltaïques
- Questions diverses- Questions diverses

**1 - Approbation du compte rendu précédent**

Le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2- Travaux sur la RD 511 – Plan de financement**

Après concertation, le conseil municipal a décidé de reporter ce projet d'1 an.

En attendant, le conseil municipal a proposé d'aménager les abords de l'abribus pour le bien-être des enfants de la commune.

**3- Décision modificative n°2 – Surendettement / Titres annulés / emprunts**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	228.35
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-228.35
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
615232 (011) : Réseaux	-694.68
6542 (65) : Créances éteintes	1.594,68
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00
681 (68) : Dot.aux amort.&aux provisions	-1.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### **4- Effacement d'une dette suite à la commission de surendettement des particuliers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SGC d'Auch a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait, au profit de la Commune, une dette correspondant à des loyers d'un montant total de 1.594,68 €.

Par décision du 29/08/2023, la commission de surendettement des particuliers du Gers a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de ce contribuable. Le rétablissement personnel entraîne l'effacement de toutes les dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 1.594,78 € par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune ;
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **5- Zone d'accélération - Panneaux photovoltaïques :**

Le conseil municipal a décidé de ne pas définir de zones d'accélération.

#### **5 - Questions diverses**

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : Le conseil municipal propose d'attribuer la prime de pouvoir d'achat aux agents sur la base du plafond maximum.

Ralentisseur rue des Pyrénées : le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas installer un nouveau ralentisseur rue des Pyrénées.

Les illuminations de Noël du village seront installées prochainement.

Fin de séance : 22h10

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

Délibération n°1	Décision modificative n°2 – Surendettement / Titres annulés / emprunts	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2	Effacement d'une dette suite à la commission de surendettement des particuliers	Approuvée à l'unanimité

Le Maire,  
M. SERGE CETTOLO

Le secrétaire de séance,  
Mme RENDSTAD Rebecca